

Club des petits déjeuners du Canada

États financiers au 30 juin 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 18

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
Club des petits déjeuners du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Club des petits déjeuners du Canada (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 8 octobre 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119564

Club des petits déjeuners du Canada

Résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

(en milliers de dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Dons et campagnes annuelles de financement (note 5)	21 409	21 124
Autres subventions gouvernementales (note 5)	16 763	13 566
Dons – fournitures et services (notes 4 et 5)	5 978	4 607
Produits d'intérêts	1 031	1 162
Autres produits	188	3
	<u>45 369</u>	<u>40 462</u>
Charges		
Produits alimentaires et fournitures – écoles	17 182	14 334
Allocations aux écoles et autres organismes	13 427	12 345
Salaires et charges sociales	9 160	8 673
Promotion et communications	1 924	1 857
Frais de consultation	1 277	1 127
Frais de surveillance scolaire	1 151	1 102
Charges locatives et bureau	676	700
Technologies de l'information	392	364
Voyages et représentation	303	325
Honoraires professionnels	275	113
Formation et recrutement	212	181
Intérêts et frais bancaires	183	145
Amortissement des immobilisations corporelles	133	224
Amortissement des actifs incorporels	73	228
Perte sur la cession d'actifs incorporels	103	-
	<u>46 471</u>	<u>41 718</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(1 102)</u>	<u>(1 256)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Club des petits déjeuners du Canada

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

(en milliers de dollars)

	2025			2024
	Grevé d'affectations d'origine interne	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	15 000	2 493	17 493	18 749
Insuffisance des produits par rapport aux charges	-	(1 102)	(1 102)	(1 256)
Transfert d'affectations d'origine interne (note 15)	(3 000)	3 000	-	-
Solde à la fin	12 000	4 391	16 391	17 493

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Club des petits déjeuners du Canada

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

(en milliers de dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 102)	(1 256)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	133	228
Amortissement des actifs incorporels	73	228
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	(45)	(4)
Perte sur la cession d'actifs incorporels	103	-
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 6)	<u>(1 378)</u>	<u>2 749</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(2 216)</u>	<u>1 945</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(104)	(83)
Acquisition de placements et dépôts à terme	-	(15 198)
Cession de placements	2 408	-
Acquisition d'actifs incorporels	(37)	(243)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	<u>50</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>2 317</u>	<u>(15 524)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	101	(13 579)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>11 680</u>	<u>25 259</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>11 781</u>	<u>11 680</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	1 979	2 232
Dépôts à terme	<u>9 802</u>	<u>9 448</u>
	<u>11 781</u>	<u>11 680</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Club des petits déjeuners du Canada

Situation financière

au 30 juin 2025

(en milliers de dollars)

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 781	11 680
Placements (note 7)	9 000	7 198
Apports à recevoir et autres créances (note 8)	910	700
Stock	425	366
Frais payés d'avance	463	362
	22 579	20 306
Long terme		
Placements (note 7)	3 790	8 000
Immobilisations corporelles (note 9)	329	358
Actifs incorporels (note 10)	130	269
	26 828	28 933
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 12)	1 608	1 281
Autres apports reportés (note 13)	8 733	10 068
	10 341	11 349
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels (note 14)	96	91
	10 437	11 440
ACTIF NET		
Grevé d'affectations d'origine interne (note 15)	12 000	15 000
Non affecté	4 391	2 493
	16 391	17 493
	26 828	28 933

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Jacques Mignault
Président du Conseil d'administration

Administrateur

Ron Margolis
Secrétaire du Conseil d'administration

Club des petits déjeuners du Canada

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont exprimés en milliers de dollars.)

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, a comme mission de travailler avec des partenaires de tous les secteurs au déploiement d'un programme d'alimentation scolaire de qualité afin de créer, ensemble, un environnement bienveillant où tous les enfants et adolescents au Canada peuvent s'épanouir. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1^{er} juillet 2024, l'organisme a adopté les recommandations de la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Conformément aux nouvelles exigences, l'organisme doit faire un choix entre :

- appliquer la mesure de simplification pour comptabiliser les dépenses liées aux accords d'infonuagique entrant dans le champ d'application de la NOC-20 et, conséquemment, traiter ces dépenses comme se rattachant à la fourniture de services et les comptabiliser en charges lorsque les services sont reçus; ou
- analyser l'accord d'infonuagique afin de déterminer si la composante logicielle constitue un actif incorporel logiciel et, conséquemment, la comptabiliser comme un actif incorporel selon le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », ou si elle constitue un logiciel-service et, conséquemment, comptabiliser en charges les frais s'y rattachant lorsqu'ils sont engagés.

L'organisme a choisi de ne pas appliquer la mesure de simplification et, conformément à ses méthodes comptables antérieures, d'inscrire dans le coût de l'actif incorporel logiciel les dépenses liées aux activités d'implantation directement attribuables à la préparation de la composante logicielle en vue de son utilisation prévue lorsque celle-ci répond à la définition et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Auparavant, lorsque la composante logicielle de l'accord d'infonuagique ne constituait pas un actif incorporel logiciel, les dépenses liées aux activités d'implantation directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue étaient comptabilisées en charges lorsqu'elles étaient engagées. Dorénavant, l'organisme a choisi de les inscrire en tant qu'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service et de les présenter dans un poste distinct de l'état de la situation financière et de les comptabiliser en charges selon la méthode linéaire sur la période prévue d'accès au logiciel-service. Cet actif est classé dans l'actif à long terme, sauf si, à la conclusion de l'accord d'infonuagique, la période prévue d'accès au logiciel-service est inférieure à un an.

Club des petits déjeuners du Canada

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont exprimés en milliers de dollars.)

2 - MODIFICATION COMPTABLE (suite)

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, ont été appliquées rétrospectivement aux :

- dépenses liées aux activités d'implantation engagées à compter du 1^{er} juillet 2023 dans le cadre d'un accord d'infonuagique;
- actifs précédemment comptabilisés qui découlent d'un accord d'infonuagique.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur.

Club des petits déjeuners du Canada

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont exprimés en milliers de dollars.)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les promesses de dons et les legs sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier. Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur marchande, qui correspond à leur valeur potentielle de revente à la date du don.

Produits nets de placements

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé alors que les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Évaluation du stock

Le stock de produits alimentaires et non alimentaires est comptabilisé au plus faible du coût et de la valeur de remplacement. Pour le stock reçu sous forme de dons, le coût est déterminé à la juste valeur du bien reçu au moment du don.

Club des petits déjeuners du Canada

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont exprimés en milliers de dollars.)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de l'actif correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et la période qui suivent :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier	Linéaire	10 %
Équipement informatique, logiciels et site Web	Linéaire	33,33 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, jusqu'en 2026
Équipement – écoles	Linéaire	10 %
Équipement – entrepôt	Dégressif	20 %
Équipement – télécommunications	Dégressif	30 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'actif à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Avantages sociaux futurs

L'organisme offre un régime de retraite à cotisations définies. La charge de retraite afférente à ce régime est comptabilisée à l'état des résultats dans l'exercice au cours duquel les services sont fournis par les employés. La date d'entrée en vigueur du régime est le 1^{er} janvier 2010 pour les employés du Québec et le 1^{er} juillet 2013 pour les employés de l'extérieur du Québec.

Club des petits déjeuners du Canada

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont exprimés en milliers de dollars.)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les employés deviennent admissibles au régime lorsqu'ils ont rempli l'une des conditions suivantes :

- Ils ont atteint 35 % du maximum des gains admissibles en vertu du Régime de rentes du Québec au cours de l'année précédente; ou
- Ils ont travaillé 700 heures au cours de l'année précédente.

La cotisation des employés varie entre 1 % et 4 % de leur salaire brut selon l'ancienneté, et la cotisation patronale est égale à la cotisation des employés.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2025, qui sont constitués des cotisations au régime de retraite à cotisations définies, s'élève à 253 883 \$ (218 538 \$ en 2024).

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

Apports sous forme de fournitures et de services

L'organisme a reçu des apports importants sous forme de fournitures et de services concernant ses activités. Les éléments suivants de l'état des résultats sont composés d'apports sous forme de fournitures et de services évalués à la juste valeur marchande :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Dons de produits alimentaires	5 701	4 319
Dons de fournitures	98	99
Dons de services	179	189
	<u>5 978</u>	<u>4 607</u>

5 - APPORTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Dons et campagnes annuelles de financement		
Entreprises	14 060	14 073
Particuliers		
Testamentaires	437	503
Autres	1 822	1 290
Fondations	5 090	5 258
	<u>21 409</u>	<u>21 124</u>

Club des petits déjeuners du Canada

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont exprimés en milliers de dollars.)

5 - APPORTS (suite)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Autres subventions gouvernementales		
Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur	14 919	11 525
Ministère de la Famille	444	428
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	146	-
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	480	480
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik	507	871
Gouvernement fédéral	57	-
Services aux Autochtones Canada	150	200
Autres	60	62
	<u>16 763</u>	<u>13 566</u>
Dons – fournitures et services		
Entreprises	5 840	4 480
Fondations	138	127
	<u>5 978</u>	<u>4 607</u>

L'Organisation dispose de 4 999 906 air miles de 2 095 223 points Aéroplan, reçus sous forme de dons. L'avantage lié à ces programmes n'a pas été comptabilisé dans les états financiers et sera enregistré à leur juste valeur marchande lorsqu'ils seront utilisés.

6 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Apports à recevoir et autres créances	(210)	406
Stock	(59)	(20)
Frais payés d'avance	(101)	(112)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	327	169
Autres apports reportés	(1 335)	2 306
	<u>(1 378)</u>	<u>2 749</u>

Club des petits déjeuners du Canada

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont exprimés en milliers de dollars.)

7 - PLACEMENTS

	2025	2024
	\$	\$
Court terme		
Dépôts à terme, 2,85 % à 5,28 % (5,24 % en 2024)	9 000	5 000
Fonds commun de placement – marché monétaire	-	2 198
	<u>9 000</u>	<u>7 198</u>

Long terme		
Dépôts à terme, 5,1 % à 5,28 %	-	8 000
Fonds commun de placement – marché monétaire	3 790	-
	<u>3 790</u>	<u>8 000</u>

8 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2025	2024
	\$	\$
Apports à recevoir	790	571
Taxes de vente à recevoir	120	129
	<u>910</u>	<u>700</u>

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025	2024
	Valeur	Valeur
	comptable	comptable
	nette	nette
	\$	\$
Mobilier	160	129
Équipement informatique	382	342
Améliorations locatives	989	913
Équipement – écoles	328	328
Équipement – entrepôt	320	198
Équipement – télécommunications	72	70
Œuvre d'art	58	-
	<u>2 309</u>	<u>1 980</u>
	<u>329</u>	<u>358</u>

Les autres apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement des prochains exercices.

Club des petits déjeuners du Canada

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont exprimés en milliers de dollars.)

14 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUX ACTIFS INCORPORELS

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels comprennent la valeur comptable nette des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels.

Le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels se détaille comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Site Web	134	94
Amortissement cumulé	<u>(47)</u>	<u>(3)</u>
Solde à la fin	<u>87</u>	<u>91</u>
Équipement – entrepôt	10	-
Amortissement cumulé	<u>(1)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>9</u>	<u>-</u>
	<u>96</u>	<u>91</u>

15 - ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

La plupart des enfants qui utilisent les services de l'organisme sont issus d'une situation de pauvreté ou d'insécurité alimentaire, et un programme des petits déjeuners leur fournit un sentiment de stabilité et de continuité. L'actif net grevé d'affectations d'origine interne représente des sommes désignées sporadiquement par le conseil d'administration dans le but de maintenir un fonds de réserve en espèces qui sera revu annuellement. Cette réserve financière permettrait, en cas d'événements imprévus importants, que les programmes et services nutritionnels de l'organisme puissent se poursuivre et permettra à l'organisme de disposer de suffisamment de temps pour mettre en place un plan d'urgence afin de stabiliser la situation. Si les circonstances justifient l'utilisation de ces fonds, ils deviendront disponibles sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Au 30 juin 2025, le conseil d'administration a approuvé le retrait de 3 000 000 \$ du fonds de réserve afin de compenser le déficit budgétaire préliminaire proposé pour l'exercice 2026 et garantir les liquidités suffisantes pour l'exercice à venir.

Club des petits déjeuners du Canada

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont exprimés en milliers de dollars.)

16 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et autres créances (excluant les taxes de vente et toute subvention gouvernementale à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les placements en fonds communs de placement exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

17 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme de 1 625 479 \$ pour des locaux, un entrepôt, du matériel et du soutien informatique.

Les contrats pour les locaux et l'entrepôt échoient à différentes dates entre le 31 octobre 2026 et le 31 janvier 2030. Les contrats pour le matériel et le soutien informatique échoient à différentes dates entre le 30 novembre 2026 et le 31 décembre 2028.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 412 945 \$ en 2026, à 378 947 \$ en 2027, à 363 946 \$ en 2028, à 366 836 \$ en 2029 et à 102 805 \$ en 2030.